

LEED[®] Canada-NC 2009

Qu'est-ce que la norme LEED[®] ?

La norme LEED [Leadership in Energy and Environmental Design] est un programme de consensus conçu par le U.S. Green Building Council [USGBC] afin de définir et de documenter une norme améliorant le rendement environnemental et économique des bâtiments commerciaux à l'aide de normes, de matériaux, de pratiques et de principes industriels établis ou de pointe. Il s'agit d'un programme volontaire axé sur le rendement, dans le cadre duquel des points sont octroyés pour le respect de certains critères.

Pour être certifié LEED, un projet de construction doit satisfaire à certaines conditions préalables et à certains critères de rendement [« crédits »] dans chaque catégorie. Bien qu'il n'appartienne pas au USGBC de certifier, de promouvoir ni d'approuver les produits de chaque entreprise, ces derniers jouent effectivement un rôle et peuvent contribuer à l'obtention de points.

Les planchers de bois franc Mirage peuvent concourir au respect des exigences de crédits LEED.

Mirage, un engagement envers le bâtiment durable

Depuis le tout début, sans connaître la définition exacte du développement durable, les valeurs et les stratégies corporatives de Mirage ont été orientées en ce sens. Mirage se soucie de la planète et de ses richesses, désire contribuer à l'essor économique de la communauté et, plus que jamais, se préoccupe d'assurer aux concitoyens d'aujourd'hui et de demain la meilleure qualité de vie possible.

LEED[®] Canada-NC 2009

La norme **LEED Canada-NC 2009** s'applique à la construction et aux rénovations majeures des bâtiments commerciaux et institutionnels, c'est-à-dire les bâtiments régis par la Partie 3 du Code national du Bâtiment. Il s'applique également aux bâtiments abritant des commerces de détail et aux immeubles résidentiels de moyenne et de grande hauteur, aux bâtiments de réunion du public, aux usines de fabrication, et à divers autres types de bâtiment.

Tableau résumé du système LEED [®] Canada-NC 2009				
Catégories		Préalables	Crédits	Points
AÉS	Aménagement écologique des sites	1	8	26
GEE	Gestion efficace de l'eau	1	3	10
ÉA	Énergie et atmosphère	3	6	35
MR	Matériaux et ressources	1	7	14
QEI	Qualité de l'environnement intérieur	2	8	15
IPD	Innovation et processus de design	0	2	6
PR	Priorité régionale	0	2	4
Total		8	36	110

LEED [®] Canada-NC 2009		Mirage Classic
Catégories		Contribution potentielle
AÉS	Aménagement écologique des sites	0 point
GEE	Gestion efficace de l'eau	0 point
ÉA	Énergie et atmosphère	0 point
MR	Matériaux et ressources	3 points
QEI	Qualité de l'environnement intérieur	1 point
IPD	Innovation et processus de design	3 points
PR	Priorité régionale	3 points
Total		Jusqu'à 10 points

LEED[®] Canada-NC 2009

Contribution de Mirage Classic pour LEED[®] Canada-NC 2009

Crédits visés	Stratégies durables	Points potentiels	Application au crédit	Exigences du crédit	Contribution et conformité des planchers Mirage Classic
MR 5	Matériaux régionaux	1-2	Directe	<p>Utiliser des matériaux ou des produits de construction qui ont été extraits, recueillis, récupérés et traités dans un rayon de 800 km (500 milles) (2 400 km s'ils sont expédiés par train ou par bateau) du site de fabrication finale.</p> <p>De plus, démontrer que le site de fabrication finale de ces produits est situé dans un rayon de 800 km (500 milles) (2 400 km s'ils sont expédiés par train ou par bateau) du chantier de construction.</p> <p>Si seule une fraction d'un produit ou d'un matériau est extraite, recueillie, récupérée, traitée et fabriquée localement, seul le pourcentage (par poids) de ces produits doit être pris en compte pour établir la valeur régionale. Le pourcentage minimum de matériaux régionaux est de 20 % (1 point) ou 30 % (2 points).</p>	<p>Selon les fournisseurs de Mirage et le lieu du projet, il est possible que les planchers Mirage Classic respectent les exigences des crédits MR 5.1 et MR 5.2, plus particulièrement pour des projets de l'est du Canada.</p> <p>Le pourcentage de conformité devra être validé dans le cadre d'un projet et sera calculé, selon le poids de l'ensemble des composantes du produit, en fonction des sources d'approvisionnements des fournisseurs sélectionnés de Mirage.</p> <p>Les usines de Mirage sont situées à Saint-Georges, Québec.</p>

LEED® Canada-NC 2009

Contribution de Mirage Classic pour LEED® Canada-NC 2009

Crédits visés	Stratégies durables	Points potentiels	Application au crédit	Exigences du crédit	Contribution et conformité des planchers Mirage Classic
MR 7	Bois certifié	1	Directe	<p>Utiliser un minimum de 50 % (établi sur la base du coût) de matériaux et de produits à base de bois certifié selon les principes et critères du Forest Stewardship Council (FSC) pour les produits et matériaux à base de bois.</p> <p>Ces produits comprennent, sans s'y limiter, les pièces de bois de charpente, les planchers, les sous-planchers, les portes en bois et autres finis en bois.</p>	<p>Les planchers Mirage Classic peuvent contribuer à l'atteinte des exigences du crédit MR 7, seulement pour les essences Érable, Chêne rouge et Merisier.</p> <p>Numéro de Certificat FSC : SW-COC-002199.</p> <p>Le pourcentage de bois certifié FSC du produit Mirage Classic pour les essences Érable, Chêne rouge et Merisier est de 100 %.</p> <p>Ce résultat est calculé selon le poids total des composantes de bois de l'ensemble du produit versus le poids total de bois certifié FSC.</p>
QEI 3.2	Plan de gestion de la qualité de l'air intérieur : analyse avant occupation	1	Indirecte	<p>Élaborer un plan de gestion de la QAI et le mettre en œuvre après l'installation de tous les produits de revêtement et après le nettoyage complet du bâtiment avant l'occupation</p> <p>Option 1. Nettoyage du bâtiment (Purge) Option 2. Analyse de l'Air (QAI)</p>	<p>Mirage encourage, par la sélection des composantes de leurs produits, la bonne pratique de réduction des émissions non contrôlées à l'extérieur du projet.</p> <p>D'après les tests d'émissions effectués par Boa-Franc, les planchers Mirage Classic peuvent faciliter, sous toute réserve, l'atteinte du test de la qualité de l'air si l'option 2 (Analyse de l'Air, QAI) est utilisée.</p> <p>De plus, le produit Mirage Classic ne comporte aucun adhésif lors de la fabrication.</p>

LEED® Canada-NC 2009

Contribution de Mirage Classic pour LEED® Canada-NC 2009

Crédits visés	Stratégies durables	Points potentiels	Application au crédit	Exigences du crédit	Contribution et conformité des planchers Mirage Classic
QEI 4.2	Matériaux à faibles émissions : Peintures et enduits	Pas applicable	Directe	<p>Toutes les peintures et tous les enduits utilisés à l'intérieur du bâtiment (du côté intérieur du système d'étanchéité et appliqués sur place) doivent satisfaire aux exigences suivantes dans la mesure où elles s'appliquent à la portée du projet :</p> <p>Les revêtements de finition du bois transparents, les revêtements de sol, les teintures, les apprêts et les vernis à la gomme laque appliqués sur les éléments intérieurs ne doivent pas excéder les limites du contenu en COV déterminées dans la South Coast Air Quality Management District (SCAQMD) Rule 1113, Architectural Coatings, en vigueur le 1^{er} janvier 2004.</p>	<p>Les scellants et finis clairs utilisés pour les planchers Mirage Classic sont conformes aux limites de COV de la SCAQMD no 1113 (moins de 275 g/L). En effet, leur teneur en COV varie entre 0,2 et 6,1 g/L.</p> <p>Toutefois, les scellants et finis pour les produits de Mirage sont appliqués en usine et non au chantier, donc ils sont exclus des exigences de ce crédit.</p> <p>Mirage encourage cependant la bonne pratique de considérer les mêmes limites de COV pour les émissions non contrôlées à l'extérieur du projet.</p>
QEI 4.3	Matériaux à faibles émissions : Revêtements de sol	0	Directe	<p>Tous les revêtements de sol doivent satisfaire aux exigences de l'une ou l'autre des options suivantes :</p> <p>Option 1 : Tous les revêtements de sols durs visés par la norme FloorScore doivent être certifiés par une tierce partie comme étant conformes à la norme. Tous les adhésifs et produits d'étanchéité doivent respecter les limites de COV de la norme SCAQMD Rule #1168.</p> <p>Option 2 : Tous les produits de revêtements de sol installés à l'intérieur du bâtiment doivent satisfaire aux exigences et réussir aux essais du California Department of Public Health Standard Practice for The Testing Of Volatile Organic Emissions From Various Sources Using Small-Scale Environmental Chambers, incluant l'addenda de 2004.</p>	<p>Les planchers Mirage Classic ne respectent pas les exigences de ce crédit, puisqu'ils ne sont pas certifiés FloorScore et n'ont pas passé de tests d'essais.</p>

LEED® Canada-NC 2009

Contribution de Mirage Classic pour LEED® Canada-NC 2009

Crédits visés	Stratégies durables	Points potentiels	Application au crédit	Exigences du crédit	Contribution et conformité des planchers Mirage Classic
ID 1	Innovation en design Mode 2	1-3	Directe	<p>Atteindre une performance exemplaire dans u crédit existant tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un projet qui atteint 40 % de matériaux régionaux pour le crédit MR 5. - Atteinte de 95 % de bois certifié FSC pour le crédit MR 7. 	<p>Les planchers Mirage Classic peuvent contribuer à atteindre 40 % de matériaux régionaux, selon les fournisseurs de Mirage et l'emplacement des projets.</p> <p>Selon la conception du projet, il est possible que Mirage contribue à des stratégies de performance exemplaire au-delà des exigences du crédit MR 7, soit l'atteinte de 95 % de bois certifié FSC dans le projet.</p>
PR 1	Priorité régionale	1-3	Indirecte	<p>Un maximum de 3 points peut être proposé en vertu de ce crédit qui a pour objet de permettre l'ajout de points pour récompenser la prise en compte d'une OU de plusieurs questions qui revêtent une importance environnementale régionale additionnelle.</p> <p>Pour obtenir le crédit Priorité régionale, le demandeur doit indiquer les crédits LEED qui ont une importance environnementale régionale additionnelle.</p> <p>Le projet doit obtenir le crédit de base et ensuite proposer ce crédit comme crédit de priorité régionale.</p>	<p>Se référer à la section avantages et aspects à considérer du crédit proposé comme crédit de Priorité régionale.</p> <p>Pour une liste des crédits applicables consultez le site du Conseil du Bâtiment durable du Canada (CBDCa) à www.cagbc.org, à la section des outils LEED® pour les systèmes d'évaluation LEED® Canada pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes 2009 et LEED® Canada pour le noyau et l'enveloppe 2009.</p>
TOTAL		10	Les planchers Mirage Classic peuvent contribuer à l'atteinte de dix (10) points pour un projet LEED® Canada-NC 2009.		